

**PROCÉDURE POUR L'OBTENTION ET L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE
EN PRÉSENCE D'UN CAS SUSPECTÉ OU CONFIRMÉ DE LA COVID-19
Pour les ressources intermédiaires et de type familial DI-TSA-DP**

À titre de partenaires du réseau, nous sommes soucieux que les ressources intermédiaires et de type familial puissent compter sur notre collaboration afin de bien protéger la clientèle et le personnel travaillant dans nos ressources. À ce titre, l'établissement mettra à votre disposition des équipements de protection individuelle lorsqu'un usager est **suspecté** ou **confirmé** pour la Covid-19.

Les équipements qui vous seront fournis dans les situations mentionnées ci-haut sont :

- **Masques de protection**
- **Lunettes de protection** (qui sont lavables) (Les lingettes peuvent être remplacées par des linges de ménage ou microfibre avec un nettoyeur commercial habituel et pourront être lavés à l'eau chaude avec du savon à linge régulier.)
- **Gants**
- **Jaquettes** (si elles sont en tissu, elles sont lavables à l'eau chaude avec du savon régulier, sinon les jeter)

Vous retrouverez sur le site www.lavalensante.com/employes-professionnels-et-medecins/covid-19-coronavirus/, dans la section RIRTF DI-TSA-DP, des vidéos de démonstration pour mettre et enlever l'équipement de protection adéquatement et sur la façon de désinfecter les lunettes de protection. Nous vous demandons de s'assurer que tout votre personnel a visionné le vidéo et pris connaissance de la façon dont l'équipement doit être manipulé de façon sécuritaire. Une affiche est aussi disponible sur le site qui illustre bien les étapes à suivre. Vous pourrez l'afficher dans les ressources aux endroits requis pour rappeler les consignes à vos employés.

Si vous avez des questions, contactez le gestionnaire responsable de votre ressource.

Nous vous demandons de suivre l'ensemble des consignes que vous avez reçues concernant les ressources intermédiaires et de type familial provenant du MSSS et de notre établissement depuis le début de la pandémie.

Une de ces mesures est d'**aviser sans délai** l'établissement via le gestionnaire responsable de votre ressource, dès que l'usager présente des symptômes de COVID-19.

Donc, pour obtenir une boîte contenant l'équipement de protection individuelle nécessaire, vous devez nous contacter selon la journée ou l'heure :

Du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h 30 : Veuillez laisser un message sur la messagerie vocale de madame Joanne Vallières au numéro (450) 662-8788 extension 47251.

Les soirs et fins de semaine : Veuillez contacter le gestionnaire de garde (CRDITSA) de Laval au (514) 591-1552.

Nous vous informerons des divers moyens d'obtenir l'équipement de protection, selon le moment de votre appel.

Merci de votre collaboration habituelle.